Conseil communal de Jalhay du 26 mai 2025

13 points, dont 2 supplémentaires concernant AQUALIS et l'AIS, ont été abordés en séance publique. Le conseiller Jacques Chaumont a été excusé, car il était présent à une assemblée générale de VEDIA.

Tout d'abord, le Conseil communal a pris connaissance du rapport d'activités 2024 de la commission locale pour l'énergie du CPAS.

Ensuite, à l'unanimité, le Conseil a :

- approuvé, dans le cadre du décret voirie, l'élargissement du chemin vicinal n° 28 (Chemin des Grands Prés à Solwaster) par la réalisation d'une emprise et la suppression d'un tronçon du sentier vicinal n° 124 sur la parcelle cadastrée division 2, section B, n° 1429.
- ratifié la déclaration des emplois vacants au sein des écoles communales.
- approuvé les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale des Intercommunales RESA, Centre d'accueil « Les Heures Claires », AIDE, AQUALIS, INTRADEL, NEOMANSIO et ECETIA du mois de juin.
- approuvé le remplacement d'un représentant à l'assemblée générale de l'Asbl Agence immobilière sociale (AIS) de la Haute Ardenne. Marc Legras remplacera Michel Dupont.

Malgré le refus de l'opposition, le Conseil a approuvé les conditions et le mode de passation du marché public de services relatif à l'accord cadre portant sur les prestations d'un architecte pour les années 2025-2029. L'opposition attire l'attention sur les critères de sélection trop restrictifs du texte, empêchant les acteurs locaux de remettre prix.

Nonobstant l'avis négatif d'un conseiller de la majorité (Bastien Laurent), le Conseil a désigné un représentant (Alison Clément) à l'Organe d'Administration de l'Intercommunale AQUALIS. Ce point devait être débattu au préalable en interne conformément à une charte et il ne l'a pas été.

Dans les divers, nous apprenons via le groupe Vision que :

- une demande est faite à la commune pour rendre accessible 24 heures sur 24 un défibrillateur.
- la cause des infiltrations d'eau à l'église Saint-Michel a été trouvée et se situe au niveau de la gouttière arrondie à l'arrière du bâtiment ; des rénovations seront exécutées.
- des points relatifs à la sécurité (absence de marquage au sol pour les PMR, pas de ressort de rappel à la barrière, …) aux abords de l'école de Sart doivent être améliorés.
- de nombreux marquages routiers sont effacés, ils seront repeints prochainement, du moins ceux qui sont de la compétence communale…

Luc Becker,

Coordinateur du groupe AC